



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 18 h 30

LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Ploudiry sous la présidence de Madame QUENTRIC BOWMAN, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2020

Présents : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, POULIQUEN Thierry, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, GUEGUEN Sabrina, VIGNAUD Jennifer et CADIOU Magali.

Secrétaire de séance : GUEGUEN Sabrina

Excusée : Lauren CADIOU (pouvoir à Morgane QUENTRIC BOWMAN)

Madame Le maire accueille Madame Alexandra Guilloré, vice-présidente de la CCPLD qui présentera le rapport d'activités de la CCPLD.

1) RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA CCPLD

Madame Alexandra GUILLORÉ, vice-présidente de la communauté de communes expose au conseil le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas pour l'année 2019.

La vice-présidente détaille les faits marquants de l'année 2019 et les principales actions par domaine de compétence, à savoir :

Les éléments fiscaux et financiers, le développement économique, l'urbanisme avec le PLUi, l'habitat, le tourisme, l'environnement, les services à la population avec notamment l'obtention du 3^{ème} collège public sur le territoire, la politique sportive en matière d'équipements, l'ingénierie technique à destination des communes.

2) RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU, DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le maire expose au conseil le rapport 2019 sur le prix et la qualité de l'eau et du service public d'assainissement.

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers relatifs à la gestion du service assainissement collectif (SPAC) et non collectif (SPANC).

La CCPLD a confié, par contrat de concession depuis le 1er janvier 2019, l'exploitation des services d'assainissement collectif et non collectif à la SPL Eau du Ponant pour une durée de 9 ans.

Le SPAC dessert 17 888 abonnés dont 440 sur Ploudiry sur une population totale de 48 970 habitants sur la CCPLD.

Le réseau de collecte comptabilise un linéaire de 354.04 kms dont 6.25 kms de canalisations pour la commune de Ploudiry.

Station d'épuration de Ploudiry : 700 équivalents habitants (EH) actuellement passera à 1 500 EH dès l'achèvement de la station commune entre Ploudiry et La Martyre

Le SPANC, quant à lui, dessert 5 756 habitations avec un taux de conformité de 89.8 %

Le tarif de la redevance annuelle est de 28.99 €

La qualité de l'eau

Compétence de la CCPLD depuis le 01/01/2019

Estimation du nombre d'habitants desservis sur le territoire : 23 669

Ploudiry : 2 zones de captage et 2 réservoirs - 440 abonnés sur la commune de Ploudiry
Ces trois rapports présentés aux élus n'appellent pas de délibération

3) REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2021

La commission des Finances réunie le lundi 7 décembre 2020, a étudié les montants relatifs aux différents tarifs communaux et propose aux conseillers les tarifs suivants :

Cimetière

DESIGNATION	TARIFS au 01/01/2020	TARIFS AU 01/01/2021
POUR 15 ANS		
1 emplacement	46.40 €	47.00 €
2 emplacements	87.02 €	88.00 €
3 emplacements	127.62 €	130.00 €
POUR 30 ANS		
1 emplacement	92.81 €	95.00€
2 emplacements	174.03 €	177.00 €
3 emplacements	255.24 €	260.00 €

Espace cinéraire

DESIGNATION	TARIFS au 01/01/2020	TARIFS D'ACQUISITION AU 01/01/2021	TARIFS DE RENOUELEMENT
COLUMBARIUM			
Pour 15 ans	464.08 €	471.00 €	87.00 €
Pour 30 ans	870.15 €	883.00 €	174.00 €
MINI CONCESSION			
Pour 15 ans	796.21€	808.00 €	87.00 €
Pour 30 ans	1 096.80 €	1 113.00 €	174.00 €
CAVURNE			
Pour 15 ans	582.91 €	592.00 €	87.00 €
Pour 30 ans	991.01 €	1006.00 €	174.00€
Plaque gravée pour espace de dispersion	Refacturée à la famille selon devis du marbrier		

Séjour en caveau provisoire	Gratuit
-----------------------------	---------

Tarifs salle communale St Pierre

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle communale.
Les tarifs sont donc les suivants pour 2021 :

	PLATEAU DE PLOUDIRY				HORS PLATEAU		
	Associations (avec attestation d'assurance)	Particuliers	LOCATION VAISSELLE	CAUTION SALLE +SONO	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS	LOCATION VAISSELLE	CAUTION SALLE + SONO
LOCATION 1 JOUR SEMAINE (Réunion, apéritif, café)	GRATUIT	30 €	100 €	500 €	50 €	100 €	500 €
LOCATION WE-FERIES (3 jours)	GRATUIT	250 €	100 €	1 000 €	300 €	100 €	1 000 €
LOCATION REPAS MARIAGE – PACS ...	NON	500 €	100 €	1 000 €	600 €	100 €	1 000 €
LOCATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL	50 € VAISSELLE COMPRISE						
BUREAUX A L'ETAGE	5 € LA JOURNEE ou 50 € LE MOIS						

Tarifs des copies

Désignation	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021 SANS augmentation
Fax	0,10 €	0,10 €
Copies		
Particuliers (noir et blanc)	0,10 €	0,10 €
Particuliers (copie couleur)	0,20 €	0,20 €
Association avec siège social à Ploudiry		
Avec fourniture de papier (noir et blanc)	Gratuit	Gratuit
Avec fourniture de papier (couleur)	0,10 €	0,10 €

Prix du terrain vendu aux particuliers

Prix du terrain au m2 vendu au particulier	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021 SANS augmentation
	0,60 €	0,60 €

Prix de vente de la terre végétale

AU 01/01/2021	
Le m ³ chargé par le SIPP :	5 €
Le m ³ chargé et livré par le SIPP :	10 €
Le m ³ godet livré par le SIPP :	8 €

Loyers communaux

Le maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 15 décembre 2003, visant à harmoniser l'augmentation des loyers communaux tous les ans au 1^{er} janvier, les loyers sont revus périodiquement selon les modalités prévues dans les contrats de location. Ils sont révisibles tous les ans au 1^{er} janvier sur la base de l'indice de référence des loyers

Pour 2021, les loyers s'établiront comme suit :

Désignation	2020	2021
Salon de coiffure	383	386
Cabinet infirmier	166	167
Anne Riouall	438	442

Tous ces différents tarifs sont votés à l'unanimité.

4) AIDE AU COMMERCE LOCAL DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Suite au second confinement, et afin de soutenir l'activité économique du commerce local, la commune de PLOUDIRY propose de ne pas facturer le loyer du salon de coiffure pour le mois de novembre soit 383 €.

La commune propose également de ne pas facturer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères refacturée aux locataires et qui s'élève à 43 € pour l'année 2020 pour le salon de coiffure.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas émettre de titre de recette pour ces deux montants.

5) ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier du 6 octobre 2020, il convient de procéder à des mandats d'admission en non-valeur pour des factures cantine sur le budget de la caisse des écoles pour annuler des créances que le comptable juge irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Année	Référence titre	Objet	Montant
2015	T.38	Facture cantine	0.01 €
2018	T.162	Facture cantine	5.00 €
2018	T.148	Facture cantine	3.50 €
2018	T.277	Facture cantine	0,60 €
2019	T.305	Facture cantine	0,10 €
TOTAL			9.21 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9.21 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours

6) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Sur le **budget de la commune**, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
C/6218	Personnel non titulaire	+ 2 500€
C/022	Dépenses imprévues	- 2 500 €

Sur le **budget du lotissement Avel Uhel**, il convient de procéder de la façon suivante :
(Simple jeu d'écritures non budgétaires)

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	002	- 15 482.80 €
	011	1 047.00 €
	042	15 482.80 €
TOTAL		1 047.00 €

FONCTIONNEMENT		
RECETTES	042	1 047.00 €
TOTAL		1 047.00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	001	15 482.80 €
	040	1 047.00 €
TOTAL		16 529.80 €

INVESTISSEMENT		
RECETTES	16	1 047.00 €
	040	15 482.80 €
TOTAL		16 529.80 €

7) ENGAGEMENT DU ¼ DU BUDGET INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2020	Anticipation sur crédits 2021
21312	Bâtiments scolaires	2000 .00	500.00
21318	Autres bâtiments publics	48 000.00	12 000.00
2151	Réseau de voirie	50 000.00	12 500.00
2183	Matériel informatique	4 300.00	1 075.00
	CHAPITRE 21	104 300.00 €	26 075.00 €
2313	Constructions	550 000.00	137 500.00
	CHAPITRE 23	550 000.00 €	137 500.00 €

8) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PRIMEL

Les élus sollicitent un complément d'informations, la décision est reportée à une date ultérieure après une rencontre avec la société

9) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

✓ Toilettes publiques

Le maire présente au conseil les demandes de subventions DETR à effectuer avant le 31 décembre 2020.

La commune de PLOUDIRY va engager en 2021 des travaux de réhabilitation sur le bâtiment des toilettes publiques avec pour objectifs la réduction de la consommation d'énergie et amélioration pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour un montant estimatif de 8 000,00€ HT.

Vu les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Entendu l'exposé de Madame QUENTRIC BOWMAN Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2021, une subvention au taux le plus large possible pour la rénovation d'un bâtiment communal lié aux économies d'énergie et aux mises aux normes d'accessibilité.

✓ Aménagement de circulation dans le Bourg

La commune de PLOUDIRY engagera en 2021 l'aménagement d'un sentier piétonnier sécurisé rue Xavier Grall.

L'objectif du projet consiste à faire cohabiter les piétons et les vélos dans un espace restreint.

Il s'agit de créer tout au long de ce parcours, une voie piétonne sécurisée en améliorant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ainsi qu'un confort et une sécurité pour le cycliste pour un montant estimatif de 30 090 € HT.

Vu les articles L. 2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Entendu l'exposé de Madame QUENTRIC BOWMAN Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2021, une subvention au taux le plus large possible pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le bourg intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité.

10) TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Avenant n° 1 pour le cabinet CANDIO-LESAGE

Dans la cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'église et par délibération en date du 14 février 2020, le conseil municipal a validé la proposition du cabinet CANDIO-LESAGE de Brest pour des honoraires à hauteur de 72 000 € HT basés sur un montant de travaux estimé à 900 000 € de travaux HT ;

Un nouvel estimatif présente un montant de travaux à 1 255 057.64 € HT, ce qui représente donc une plus-value sur le montant des honoraires qui s'élève donc à 100 404.61 €.

Il convient de signer un avenant de 28 404.61 € soit 34 085.53 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention autorise le maire à signer l'avenant

11) CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

Le conseil devra délibérer sur la création des postes de remplacements pour l'année 2021 :

✓ CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'UN FONCTIONNAIRE ABSENT POUR L'ANNEE 2021

Il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition du Maire de créer un emploi non permanent pour l'année 2021
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Accord du conseil à l'unanimité.

✓ CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS COMPTE-TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU D'UN BESOIN SAISONNIER POUR L'ANNEE 2021

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent amener cette dernière à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels **pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité ou saisonnier dans les services suivants :**

- service scolaire
- service technique
- service administratif

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Accord du conseil à l'unanimité.